



NAO 2022 :

Les revendications de Force Ouvrière FTV

Ce lundi 16 mai s'est tenue la 1^{ère} réunion de Négociation Annuelle Obligatoire 2022 (NAO).

Pour rappel, cette négociation, importante dans la vie d'une entreprise, est l'occasion pour Force Ouvrière de porter les revendications des salariés de France Télévisions.

Devant l'inflation galopante, à un niveau jamais atteint de 5%, **Force ouvrière a exprimé les revendications suivantes :**

- une augmentation de salaire pour que chaque salarié soit à minima à 90% de la courbe de tendance dans son groupe de qualification.
- une augmentation de salaire pour les intermittents, pigistes, sans oublier les salaires des grilles artistiques.
- comité de salaire : la comparaison des salaires des collaborateurs en 6S sur la courbe de tendance du groupe 5.

Et pour que les salariés de FTV retrouvent au quotidien un pouvoir d'achat, Force Ouvrière a revendiqué les points suivants :

- Augmentation du barème de l'indemnité kilométrique à 0,22 euros/kms (pour convenances personnelles)
- Augmentation du forfait de repas de zone de résidence
- Augmentation du plafond de remboursement repas de Zone 2 à 26 euros dans l'Hexagone,
- Augmentation de +2 euros du Plafond de remboursement repas en Zone 2 pour l'Outre-Mer.
- Augmentation du montant 2 repas plafonnés à 52 euros.
- Augmentation du Forfait découché de 25%
- Augmentation à 12 euros du Ticket restaurant
- Augmentation à 15 euros/ jour pour la prime pour un Cadre d'Exploitation Technique.

C'est à notre sens la seule façon de répondre cette année à la perte de pouvoir d'achat que subissent quotidiennement les salariés de France Télévisions.

Deux autres réunions sont prévues et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et/ou revendications à ce sujet :
syndicatfo.groupe@francetv.fr

Paris, le 20 mai 2022